L'ABEILLE.

Journal officiel de l'État, du Conseil Général, de la Première et de la Troisième Municipalité.

IMPRIMÉ ET PUBLIÉ PAR J. BAYON.

NOUVELLE-ORLÉANS:
LUNDI MATIN, 9 OCTOBRE 1837.

Nous avons été priés d'annoncer qu'en conséquence du refoulement des eaux du lac, qui couvrent entièrement les valves, arrêtent les communications des principaux tuyaux et éteignent les feux du gaz, la compagnie prie les citoyens d'être indulgents pendant un jour ou deux. En attendant, on fera tous les efforts possibles pour continuer à donner de la lumière.

La malle expresse arrivée hier, nous a apporté nos correspondances de New-York du 30 septembre, et de Washington du 1er. octobre. Il n'y avait eu aucun arrivage récent d'Europe.

Désastres causés par l'ouragan.

Depuis quelques jours, le temps menaçait une tempête; de gros nuages, s'abaissant vers la terre, chassés par un coup de vent; la pluie qui tombait par fortes rafales, tout semblait indiquer l'approche d'un ouragan. Ces signes précurseurs n'étaient que trop certains. Vendredi dernier, dans l'après midi, la pluie redoubla de violence et le vent s'éleva. Vers le soir, il souffla avec une force qui laissait présager de grands désastres pour le port, les bâtiments au mouillage et la ville même. Dans la nuit, vers deux heures du matin, le fronton et la colonnade de la Banque des Citoyens, en construction dans la rue Toulouse, s'écroulèrent avec fracas. L'échafaudage élevé pour faciliter les travaux, avait été secoué pendant toute la journée du vendredi par la tourmente; il ne put résister plus long-temps et entraîna dans sa chûte celle du fronton et de la colonnade. Les chapiteaux qui surmontaient les colonnes au nombre de six, étaient en zinc et parfaitement soignés. Ils coûtaient $1000 chacun. On n'a pu en retrouver que les morceaux. Le dommage est estimé à près de $12,000.

C'est au Lac Pontchartrain, dans les établissements du chemin à coulisses que les désastres ont été les plus grands. Tout le débarcadère le long duquel les bateaux à vapeur venaient se ranger; les magasins placés à l'extrémité, le chemin sur pilotis pour arriver, ainsi que les rails même, tout a été enlevé. Quatre steamers, le *Merchant*, la *Columbia*, le *Mobile* et le *Pontchartrain*, sont entièrement brisés. Le *Merchant* a été lancé par la violence du vent jusque dans les terres, derrière la maison Grandeau; il s'est entrouvert dans toute son étendue et les vagues l'ont rempli de sable et de coquillages. Le *Pontchartrain* et les deux autres, après s'être brisés sur les pilotis, ont été jetés sur le chemin public qui conduit du chemin à coulisses au Bayou St. Jean. Presque toutes les maisons qui bordaient à droite et à gauche le chemin en fer, ont été enlevées ou renversées. Il n'en reste debout que huit ou dix, entre autres l'Hôtel Washington, et la maison de l'Aigle; mais toutes celles que l'ouragan n'a pas entièrement détruites sont tellement endommagées qu'il faudra des réparations très dispendieuses pour les remettre dans leur premier état.

Lorsque la maison de bains pour les dames fut emportée, la femme qui tenait cet établissement et qui n'avait pas pu le quitter, n'a sauvé sa vie qu'en courant les plus grands dangers. Son enfant, âgé de 12 ans s'est noyé sous ses yeux sans que tous ses efforts pussent l'arracher à la mort.

Au Bayou St. Jean, le phare placé à l'entrée de la passe, a été enlevé par la tourmente et a tué un homme dans sa chûte. Quatre pêcheurs ont disparu de leur cabane que le vent avait renversée; on ignore ce qu'ils sont devenus. Nous n'avons pas appris d'autres détails sur les désastres qui peuvent être arrivés sur ce point, parce que les communications sont entièrement interrompues. Le chemin à coulisses est inondé depuis Gentilly jusqu'au Lac, et le Bayou St. Jean a débordé sur le chemin de la compagnie de Navigation. Tous les derrières de la ville sont submergés et l'eau est venue jusque dans la rue des Remparts, là où elle fait intersection avec les rues du Canal, de la Douane et Bienville, et plus loin, avec la rue St. Pierre. Le nouveau cimetière offrait hier encore l'aspect d'un lac; une quinzaine de cadavres n'ont pu être inhumés. Sur le fleuve, le navire américain *Carolinian*, a eu ses mâts de misaine et son beaupré enlevés; un bateau à vapeur ayant dérapé, a coulé à pic. Nous sommes heureux de pouvoir annoncer que la rade n'a pas éprouvé de dommages matériels; la secousse a été violente, mais les jetées et les wharfs y ont résisté.

Nous avons entendu dire que l'Hôtel St. Charles avait souffert et que quelques craquemens faisaient présumer des avaries. Mais nous devons dire que la construction de cet édifice nous a paru très bien soignée et trop solide pour ajouter foi à ces bruits.

Nous croyons pouvoir évaluer à environ $800,000 la perte occasionnée par cet ouragan, sur les divers points que nous avons signalés. Mais il n'y a pas de doute que nous n'ayons encore à apprendre de nouveaux désastres, et surtout de grands sinistres dans le Golfe et sur les lacs.

Nous apprenons par le bateau à vapeur John Linton, arrivé hier, que la violence du coup de vent a été telle, que les cannes et le coton avaient été entièrement jetés à terre sur les deux rives du fleuve.

(Communiqué.)

EXTRAIT des observations faites à la Compagnie du Dessèchement pendant les jours qui ont précédé l'inondation du 7 octobre 1837.

Il est peut être utile d'observer avant tout, que l'on a pris pour point de départ du montage des eaux, celui de l'ouragan de 1831; toutes les machines à écluses ont été combinées et placées de manière à élever et contenir l'eau à deux pieds au dessus de ce point; il ne restait pour achever entièrement la section entreprise qu'à faire confectionner les levées; l'œuvre en était donné et devait être mis à exécution immédiatement. Tous ces jours derniers, depuis le 24 septembre, le bayou s'est constamment maintenu à une très grande hauteur. Le piquet placé dans le bayou pour faire connaître l'élévation marquait que les eaux étaient à 2 pieds 6 pouces au dessus d'un point où elles s'étaient élevées en 1831. Le 27 septembre entr'autres les eaux se trouvaient seulement à 2 pieds 2 pouces au dessous de ce point, et l'on a dû observer que le chemin était en partie inondé et qu'il a fallu arrêter par de petites levées temporaires l'eau qui passait par dessus dans plusieurs endroits; cette élévation des eaux du lac et du bayou marquait 22 à 24 pouces au dessus du marais où la Compagnie n'a pas encore porté ses travaux; tandis que les machines fonctionnant pendant les aval... les plus fortes, ont toujours maintenu dans la section où le dessèchement a été commencé une différence de quatre pieds, entre le niveau de l'eau dans le bayou et le niveau de l'eau dans le canal Girod. Cette différence a même existé dans la nuit du 6 au 7 octobre pendant le plus fort de l'ouragan et ne diminua jusqu'à 3 1/2 heures du matin. C'est alors seulement que les eaux passant tout d'un coup de 15 à 18 pouces au dessus du chemin, le moulin a été arrêté par l'ingénieur parce qu'il devenait inutile de continuer à le faire fonctionner.

L'élévation à laquelle les eaux sont parvenues ne peut être attribuée qu'à la hauteur extraordinaire où les eaux du lac se trouvaient depuis 15 jours avant l'ouragan. Dans des temps ordinaires le refoulement produit par cet ouragan n'aurait occasionné aucune inondation, parce que le bayou se trouvant bas les eaux auraient pu s'étendre sans occasionner d'accident. Mais le bayou se trouvant déjà à une très grande hauteur il a suffi d'un ouragan susceptible de donner par le refoulement une élévation additionnelle de 20 pouces pour produire une inondation à peu près égale à celle qui a eu lieu en 1831.

L'ouragan qui a inondé la section dont les marais avaient été constamment tenus desséchés pendant près de dix mois, a fourni la meilleure preuve qu'il est possible de donner de l'utilité de la compagnie. Il est maintenant démontré à l'évidence qu'il est impossible d'habiter les marais qui se trouvent situés derrière la ville, à moins de les entourer d'une ceinture de levées pour les protéger contre les eaux du lac; et comment, après qu'ils seront ainsi entourés, pourrait on les habiter, sans employer des moyens artificiels, sans faire usage des machines pour rejeter par dessus les digues les eaux pluviales qui se trouveraient alors sans issue, et qui sous ce climat descendent pendant l'automne en torrens si considérables qu'il faut les avoir vu pour s'en faire une idée? Il est maintenant reconnu que toutes les terres situées derrière la ville peuvent être considérées comme sans valeur, à moins d'en acquérir par des travaux du genre de ceux que la compagnie a entrepris. Ce fait était d'autant plus important à constater, que les appréciateurs qui sont nommés d'après la charte de la compagnie pour déterminer quelles sont les terres suffisamment élevées pour ne pas être améliorées par les travaux de dessèchement (voyez la 12e. section de l'acte d'incorporation du 19 mars 1835) ont déclaré que tout le côteau du Lépreux et une grande partie de l'ancienne habitation Brané se trouvaient dans ce cas; ils ont eu l'occasion de s'assurer de combien d'eau ces terrains pouvaient être recouverts.

En définitif l'inondation qui a eu lieu ne peut produire qu'un résultat avantageux pour la compagnie. Elle a eu l'occasion d'éprouver le pouvoir de ses machines contre l'une des plus fortes qu'on ait jamais vues, même à la Louisiane, et il a été démontré que la force employée était assez grande pour maintenir les eaux pluviales et les entretenir à 4 pieds audessous des eaux du lac, jusqu'au moment où l'ouragan a résolu ce lac au point de le verser lui même sur le marais. Il ne reste plus, pour compléter les travaux qu'à élever des digues, au dessus du niveau que les eaux ont indiqué, elles peuvent être construites dans fort peu de tems, car ce n'est pas à la Louisiane que l'on peut avoir besoin d'exemples ou de leçons pour confectionner des levées susceptibles de résister à la crue des eaux.

Il a été décidé depuis longtemps par la compagnie que ces levées seraient faites et qu'elles seraient élevées audessus du niveau auquel les eaux de l'ouragan de 1830 étaient parvenues, mais avant que la compagnie n'eût commencé ses travaux, il avait été ordonné par le conseil de ville que le chemin du canal Carondelet et celui du Bayou seraient relevés et recouverts de coquilles. Ce travail avait été en partie exécuté; s'il l'avait été en totalité il eut suffi à la compagnie d'ajouter sur le bord de ce chemin une levée de dix pouces pour se garantir des eaux du lac. Ayant à faire d'autres travaux importants, la levée a été ajournée et considérée comme le dernier ouvrage à entreprendre, parce que dans le cas où l'ordonnance serait mise à exécution, le travail serait beaucoup diminué et que dans tous les cas la confection des levées serait beaucoup facilitée en creusant d'abord les canaux et fossés nécessaires pour l'écoulement des eaux et se servant ensuite de la terre tirée des canaux pour construire la levée.

Il était évident que la compagnie ne pouvait pas être tenue d'empêcher l'inondation par le refoulement du lac, avant d'avoir déclaré ses travaux complets et le dessèchement achevé.

L'ordonnance du conseil n'a pas été mise à exécution; mais tous les travaux d'égouts étant maintenant terminés, un canal de communication qui se creuse entre le canal Girod et le canal St Bernard, suffisamment avancé pour fournir des terres, les Levées allaient être commencées lorsque l'ouragan est venu; ... [illegible] ... Toutes les fouilles entreprises jusqu'à présent pour les travaux de la compagnie démontrent à l'évidence que si la surface du sol des marais se trouve jusqu'à un certain point composée d'une espèce de tourbe, formée par la végétation en décomposition qui offre peu de solidité, le terrain est pour ainsi dire partout aussi ferme, aussi solide que celui des bords du fleuve; la couche inférieure ... [illegible] ... des marais étant généralement plus argileuse et susceptible de fournir des Levées plus fortes et plus compactes.

... à 18 pouces au dessus du point où elles se trouvent aujourd'hui (dimanche à midi) le chemin du bayou sera à découvert et les machines commenceront à fonctionner; elles ... dans un jour l'eau qui recouvre la section où elles se trouvent placées.

(Communiqué.)

Monsieur l'Éditeur,

Ayez la bonté de donner une place dans vos colonnes aux réflexions suivantes qui me sont suggérées par la transaction faite avec Mr. B. Marigny, par une faible majorité du conseil, majorité qui, il est permis de le croire, n'eut pas eu lieu, si la municipalité eût été entièrement représentée, ou si la discussion sur une appropriation de fonds, eût eu lieu dans un comité général. N'est-il pas vraiment surprenant qu'une question dont l'adoption est considérée comme si importante par le petit nombre de ceux qui sont à faveur et qui jusqu'ici n'a eu d'avocats qu'eux-mêmes et la partie personnellement intéressée, n'est-il pas surprenant dis-je, qu'on se soit déterminé à la décider et subito et sans se donner la peine de consulter l'opinion des véritables intéressés, les propriétaires et votans de cette municipalité. C'était, je crois, un devoir pour le conseil, de s'assurer avant de donner un vote définitif, comment la mesure serait accueillie; et ne croyez pas qu'en prétendant que l'opinion de la majorité devait être consultée, j'entends dire que nos aldermen eussent dû convoquer une assemblée appelée à exprimer ses vœux à cet égard; non, selon moi, il était assez de sa pensée, mais en agissant avec moins de précipitation, il était aisé de pénétrer de l'opinion publique sans laisser pénétrer ses vues pour peu que l'on s'y prît adroitement. Monsieur B. Marigny a dans la séance de jeudi dernier, longuement parlé, mais le dirai-je, il n'a pas répondu à l'attente du nombreux auditoire qui s'était porté au lieu des séances du conseil, auditoire dont la curiosité avait été excitée, et désireux d'entendre les moyens par lesquels monsieur Marigny comptait et se vantait même de les convaincre de ses droits sur l'emplacement dont il est question; l'auditoire ne s'attendait à rien moins qu'à voir produire *quelques vieux titres poudreux* oubliés, ou même inconnus, à une date ... desquels, Mr Marigny établirait ses droits; mais à son grand étonnement, l'acte législatif de 1805 et la transaction subséquente avec le conseil de ville de la Nlle. Orléans sont les seuls documents qu'il a cités, lus et commentés, à son grand étonnement, disons-nous, car l'assemblée avait connaissance de ces documens et savait que loin de pouvoir servir de base à sa réclamation, ils la détruisaient complètement, le cas était difficile, mais Mr. Marigny nous l'a dit, les difficultés ne l'effraient pas, et appelant à son secours les enseignemens et l'expérience d'une longue carrière parlementaire, il a su habilement substituer à une question qu'il ne pouvait discuter sans se faire tort, une autre question assez semblable en apparence, à la première, et toute fois en différent essentiellement. Aulieu de nous représenter Mr. B. Marigny offrant à la municipalité de renoncer à ses droits à une portion de terre, face au fleuve et formellement abandonnée par lui à la corporation pour l'usage à perpétuité du commerce; l'orateur nous a fort adroitement, il est vrai, représenté la municipalité, bien qu'elle proteste (ceci soit dit en passant) demandant à Mr. Marigny d'accepter une somme de *soixante et dix mille piastres*, pour lui permettre de changer la destination du morceau de terre sur lequel elle se proposerait de bâtir des magasins. Cette métamorphose est sans doute fort adroite, mais nous qui n'avons ni l'expérience parlementaire de Mr. Marigny, ni ses lumières, cependant avons nous encore ce gros bon sens qui nous permet de faire la différence des deux questions et de leurs résultats possibles; nous concevons bien par exemple que l'on ne saurait avoir besoin de rien payer à Mr. Marigny pour laisser comme par le passé, cet emplacement à l'usage du commerce, et nous concevons tout aussi bien que la destination attachée par le donataire étant altérée ou changée, il peut nous dire payez-moi ou je m'oppose à ce que vous fassiez de ce morceau de terre ce que vous vous proposez d'en faire. Mr. Marigny s'est fort inutilement, quoique avec adresse, et d'une manière fort éloquente donné la peine de persuader aux habitans de cette municipalité, qu'ils voulaient élever des magasins sur l'emplacement compris entre les Champs Elisées, la rue Marigny, le fleuve et la rue de la Levée; personne ne s'est rappelé avoir jamais eu une pareille idée et encore moins l'avoir *manifestée*. Par cette habile transformation de question, Mr. Marigny a prouvé à ceux qui auraient pu l'ignorer qu'il n'était pas plus manchot que celui à qui dans le cours de la discussion il applique cette épithète, bien méritée de sa part comme nous nous plaisons à le reconnaître. Aussi je le répète, M. Marigny a longuement parlé et d'une manière remarquable et digne d'être attentivement écoutée; nous ne passerons pas sous silence le retour fait, sur lui même par M. Marigny et son allusion au rôle qu'il a joué, lors de la discussion relative à l'abolition de la langue de nos ancêtres. L'orateur a eu tort de croire que ce précédent honorable fut oublié, nous aimons à nous persuader que le nom de Mr. Marigny sera à jamais inséparable de ce beau souvenir, et c'est par cette raison même que nous sommes glorieux pour M. Marigny de l'attitude qu'il sut prendre dans ce qui a déjà une page dans notre histoire; c'est par cette raison que nous sommes plus vivement peinés de le voir sur ses vieux jours élever des prétentions qui, fussent-elles justes, ne laisseraient jamais deviner le caractère de Marigny puisant dans son imagination et dans son cœur ces puissantes inspirations qui déjouèrent l'odieux projet de déshériter la Louisiane de la langue de ses pères.

Mais revenons à mon sujet; l'auditoire, à son grand regret de surprise, a acquis la conviction que quatre membres du Conseil, M. Marigny compris, pensaient voir mieux que leurs commettans, comprendre mieux les intérêts à venir de la Municipalité et de plus, avoir acquis le droit en entrant dans le Conseil de substituer leurs vues et leurs volontés, quelque justes du reste qu'elles puissent être, aux vues et à la volonté de leurs commettans.

Cette observation si elle n'est applicable à tous les membres qui ont voté l'allocation de $70,000 à Mr. B. Marigny, l'est du moins à tous, sauf celui des membres qui a dit *n'avoir aucune mission de ses commettans* pour s'opposer à cette résolution et n'avoir de leur part aucune manifestation contraire à ses vues personnelles—C'était peut être le cas de prendre en considération l'opinion des autres districts, le sien gardant le silence et témoignant par là que le résultat lui était indifférent. Mais le membre, si nous l'avons bien compris, ... [illegible] ... avec une pareille opinion, la marche du Conseil pourrait être singulièrement entravée si les différens membres partageaient cette manière de voir et pensaient qu'elle ne dût jamais recevoir de modification. Avant de terminer cet article je crois devoir faire quelques courtes observations, sur la nature du sol de l'espace qui fait l'objet de l'appropriation de $70,000, faite par le Conseil dans sa séance du 21 septembre dernier; cet emplacement produit par l'alluvion et par les nombreux remblais qui y ont été faits depuis trente ans pour l'élargir et le rendre utile aux vues du donateur; cet emplacement sur lequel quelques membres du Conseil voudraient bâtir des magasins, mettant de côté les difficultés que la loi oppose à l'exécution de ce projet, qui nous garantit l'existence de ce sol que le caprice du fleuve a formé ... et qu'un autre caprice, dont les exemples ne manquent pas, peut transporter ailleurs? Quel serait, dans cette hypothèse qui assurément a ses probabilités, quel serait alors le résultat de ce projet de bâtir des magasins et sans doute de les vendre? Il suffit aux yeux qu'après avoir payé M. Marigny pour qu'il permît de bâtir et de vendre, il faudrait racheter ce même emplacement à un prix sans doute très élevé, car la municipalité ne pourrait s'en passer pour remplacer ce que le fleuve lui aurait enlevé. Cette hypothèse, basée sur l'expérience ainsi que le savent tous ceux qui ont vécu un certain nombre d'années sur les bords du fleuve; qui peut dire qu'elle ne se réalisera pas et que devient alors ce projet auquel on croit être attachée la prospérité de la Municipalité. Pour nous qui ne partageons pas l'opinion de ceux qui croient devoir altérer la destination de cet emplacement, nous livrons ces réflexions au jugement du public et plus particulièrement des habitans et propriétaires de la Troisième Municipalité, les invitant s'ils partagent notre manière de voir à prendre telle mesure conservatrice de nos droits qu'une majorité pourra juger convenable.

A. V.

CORRESPONDANCE DE L'ABEILLE.
LETTRE XIX.

WASHINGTON, 1er octobre 1837.

Monsieur—Je quittai le capitole au milieu du discours de Mr Preston. Cet orateur n'a pas produit une vive impression sur le sénat; il est resté au dessous de lui même. Au reste, que pourrait-il dire dans une cause aussi mauvaise? Est-il possible d'établir une argumentation logique, quand la raison et les faits s'y opposent également. A Mr. Preston, a succédé Mr. Brown, de la Caroline du nord, qui lui a répliqué dans un discours fort habilement conçu. Je regrette de n'avoir pas eu l'occasion d'entendre Mr. Brown; car c'est un de ces hommes qui parlent avec force, vont droit au but et discutent la question avec beaucoup d'adresse. Le système du trésor, modifié par l'amendement de Mr. Calhoun, passera bientôt au scrutin dans le sénat, car il n'est pas de membre qui n'ait exprimé son opinion. Il paraît que d'après le jugement des personnes les mieux informées, le bill sera adopté par le sénat et par la chambre. MM. Clay et Webster, les défenseurs les plus habiles de la banque des Etats Unis, avouent qu'ils préfèrent le projet de Mr. Rives au système du trésor, parce qu'ils ont la certitude que ce système manquera complètement, comme celui des banques dépositaires. En fait, le projet de Mr. Rives n'est qu'une modification, ou plutôt la continuation de ce dernier arrangement, dont nous avons si chèrement payé l'essai. Il n'y a, en vérité, ainsi que Mr. Calhoun l'a déclaré, point de milieu entre le système du trésor et une banque nationale. Que Mr. Clay vienne menacer le sénat de la dissolution de l'Union, je le comprends aujourd'hui, car je dirais: Qu'il soit fait ainsi que vous le dites, plutôt que de voir le peuple américain passer sous le joug d'une aristocratie d'argent.

Il est probable que la chambre décidera demain si elle adopte la proposition d'ajournement, fixé par le sénat au 9 octobre. Je pense que cette question sera résolue dans l'affirmative. Quelques uns des membres du sud sont déjà impatients d'être sur leurs plantations pour y surveiller leurs récoltes de coton et de tabac. D'autres commencent à se fatiguer de l'atmosphère de cette ville. La chaleur y est insupportable; on ne rencontre personne dans les rues sans parasol. Cette circonstance me frappa d'abord; sa singularité m'étonna, mais en réfléchissant, je compris que l'influence morbide des rayons du soleil de midi devait engendrer la fièvre.

Une nouvelle qui m'a surpris, c'est le refus de la banque de Cité de recevoir les billets de la première Municipalité. Ainsi, cette institution rejette le papier d'une corporation qui se base sur des propriétés foncières évaluées à des centaines de millions de piastres. Mais le revenu seul de la municipalité égale en une année la somme qu'elle a mise en circulation. Le conseil aurait dû adopter une ordonnance, qui portât que les billets de la banque de Cité ne seraient jamais reçus en paiement des taxes et autres redevances, payables au Trésor. J'espère apprendre que cette banque aura aussi refusé les bons du Trésor, émis en vertu de l'autorité du congrès, et qui portent aujourd'hui une prime de trois pour cent.

Agréez etc. P. K. W.

NOUVELLES DIVERSES.

PARIS, 11 août.

Il devient très difficile de connaître la vérité sur l'insurrection militaire du Portugal en faveur de la Charte de don Pedro. Pendant que les journaux de Lisbonne annoncent la dissolution complète des corps qui s'étaient insurgés, les correspondances publiées par les journaux anglais, en date du 28, représentent la révolte comme triomphante, ou du moins comme faisant tous les jours de nouveaux progrès, et font ressortir toutes les contradictions qu'offrent les nouvelles publiées par le gouvernement portugais.

Voilà un extrait intéressant d'une lettre contenue dans le *Morning Chronicle*.

"Castello-Branco, capitale de Bas-Beira, est toujours occupée par les chartistes, et il paraît qu'on n'a aucune force à leur opposer. Le baron Bomfim, qui devait les ..., s'est porté dans une direction contraire ... d'Evora. Le gouvernement ... 300 ... la garde nationale ... [illegible] ... place assez forte; mais la question est de savoir si l'on ...

"Un capitaine ... *Diario de Governo*, publié le 25, porte que la ... de Galvao, qui ... Santarem et sur la ligne d'Oporto, était au pouvoir des rebelles, et que la Charte venait d'être proclamée à Torres-Novas qui n'en est pas éloignée. M. Dias-Oliveira a annoncé aux Cortès que les troupes révoltées dans ces deux places ne consistaient qu'en 60 hommes de cavalerie et 130 d'infanterie, ces chiffres étant établis d'après le nombre de rations demandées par le commissaire des guerres. Je les crois exacts; car l'armée, qui ne se compose que de 7,500 hommes, outre la division servant en Espagne, a été distribuée en petits détachemens sur toute la surface du pays.—On peut compter sur la garde municipale, sur le bataillon de l'arsenal et peut être sur quelques compagnies de la garde nationale; mais si la grande majorité de l'armée est pour le mouvement en faveur de la Charte (et cela est ainsi,) et si les citoyens sont divisés entre ceux qui restent passifs, le résultat ne peut manquer d'être défavorable aux partisans du système actuel. Hier soir, la plupart des troupes régulières qui restaient dans la capitale, et qui consistaient en 40 à 50 lanciers, ont quitté leur caserne d'Alcantara pour aller on ne sait où. Les sentinelles voulurent s'opposer à leur départ, et quelques gardes municipaux firent feu. Je n'ai pas appris que les lanciers aient eu aucun mal, mais un des municipaux fut blessé et un autre tué.—Le courrier de Badajoz, que l'on attendait aujourd'hui, a été intercepté; en conséquence, nous sommes sans nouvelles de Madrid.

"Des ingénieurs et de nombreux ouvriers sont occupés à fortifier les lignes de défences de la capitale. Je ne crois pas cependant qu'on en vienne à se battre à Lisbonne; le mouvement doit être étouffé dans les provinces, ou il ne le sera jamais. S'il s'étend sur le pays et s'il triomphe à Oporto, les habitans de la capitale capituleront à tout prix. Les ministres, au fond de leur âme, seraient enchantés d'être débarrassés de la dictature des clubs et ... prédire qu'il résultera de tout ceci l'établissement d'un gouvernement fort, sans lequel on ne pourra rien faire dans l'état critique où désordonné où se trouve le pays."

Du 28 à dix heures du soir.

"On se disait en confidence, ce matin, qu'Abrantès s'était déclarée pour la Charte, et que des dépêches de Santarem, reçues par le gouvernement, demandaient un prompt envoi de troupes sur lesquelles on pût compter. L'artillerie a, dit on, essayé de s'échapper la nuit dernière, mais on aurait prévenu son projet en la consignant dans ses casernes. Les portes de la ville sont fermées. Le colonel Lucotte est, à ce qu'on assure, à la tête des troupes du génie, et l'on parle de faire des barricades à la mode de Paris. Il est cependant absurde de parler de barricades à une population aussi divisée que celle de Lisbonne, et je pense qu'on ne remarque pas une seule pierre dépavée. La capitale paraît aussi tranquille et aussi calme que s'il ne se passait rien d'extraordinaire. Je ne crois pas à une manifestation populaire d'aucun genre, et je suis d'opinion que Lisbonne adoptera avec indifférence tous les changemens que pourront amener les mouvemens qui ont lieu dans les diverses provinces. Des nouvelles positives reçues ce matin d'Oporto, en date du 25, annoncent que le baron Satubal était prêt à se déclarer pour la Charte. Les dernières relations le disent à Lamego avec la seconde division, et laissent peu de doute sur ses intentions, il devait se déclarer le 25. Les sentimens d'Oporto en faveur de la Charte semblent très prononcés, et elle ne peut manquer d'y être proclamée, pour peu que ses partisans montrent de résolution. Le vicomte Sa Bandeira était à Veana, se rendant à Valença; il avait été très mal reçu à Oporto."

L'Eco del comercio du 8 donne les détails suivans sur les mesures de défense qu'ont prises les autorités de Madrid à la nouvelle de l'approche des factieux:

"Avant hier les autorités de Madrid ont commencé à donner signe de vie et à prendre quelques-unes des mesures que les circonstances réclamaient, non pas tant pour prévenir une attaque qui pourrait être tentée contre la capitale, mais pour tranquilliser les bons citoyens, et afin que les traîtres voient au moins que le gouvernement montre de la décision et quelque énergie. Un bataillon de milice nationale stationne pendant toute la journée sur la place de la Constitution; la nuit il se distribue en patrouilles qui préservent la ville de toute perturbation de l'ordre. De plus, on élève quelques lignes de fortification sur les murailles de la capitale et dans les environs. On prend enfin des mesures qui prouvent que les représentans du peuple Espagnol répondent dignement à la confiance de leurs commettans. Quant à nous, nous avons apprécié ces manifestations d'activité et de zèle, et bien que nous ayons la confiance qu'elles seront inutiles, nous pensons néanmoins qu'elles ont cela de bon, qu'elles servent à tranquilliser un peu les gens faibles et sans énergie. On a affiché ce soir la proclamation suivante:

"Habitans de Madrid!

"Vos magistrats municipaux, qui veillent sans cesse pour la conservation de la liberté et de l'ordre public, ont différé de vous faire entendre leur voix jusqu'à ce qu'ils se fussent assurés du véritable état de notre situation, à l'égard de laquelle ils se sont adressés à diverses reprises aux autorités et aux membres du gouvernement de S. M. Heureusement il n'y a aucun motif de désespérer un seul moment du triomphe de notre cause, ni de craindre que la tranquillité publique soit troublée le moins du monde. Néanmoins, comme la prudence exige que l'on prenne des mesures de précaution, le gouvernement a donné ordre de construire quelques ouvrages de défense, afin de mettre la capitale à l'abri de toute tentative des hordes rebelles, et il a fait en même temps un appel à tous les patriotes pour qu'en cas de nécessité ils défendent leurs foyers et la sainte cause de la liberté. En conséquence, la municipalité autorise tous les habitans qui ne font pas partie de la milice nationale et qui sont décidés à défendre la Constitution et le trône d'Isabelle II, à se présenter le 9 du courant et jours suivans, depuis huit heures du matin jusqu'à six du soir, dans la salle des Colonnes de l'Hôtel-de-Ville, pour y être armés et équipés. La municipalité de Madrid se plaît à croire que le peuple qu'elle a l'honneur de représenter, qui a déjà donné tant de preuves de bravoure et de patriotisme, ... les mesures adoptées par le gouvernement. Elle espère ... que la population de la ville lui rendra la justice de croire qu'en cas de danger elle ne lui cachera pas la vérité, et fera tous ses efforts pour se rendre digne de la confiance que le peuple a bien voulu avoir en elle.

"Habitans de Madrid! confiez-vous à vos magistrats municipaux, et quel que soit le péril qui puisse se présenter, bientôt ils espèrent qu'il n'y en aura aucun, vous les trouverez toujours à votre tête.

"Madrid, le 7 août 1837.

"*Le premier alcade constitutionnel,*
"J. B. DE LIANO.

"Pour copie conforme:
"CYPRIANO-MARIA-CLEMENCIN,
"*Secrétaire de la Municipalité de Madrid.*"

Le roi de Hollande vient de nommer une commission chargée de présenter un plan et devis définitif pour dessécher la mer de Haarlem. La première idée de cette entreprise a été conçue depuis plusieurs années, et, bien que les difficultés ne parussent pas insurmontables, on avait reculé jusqu'aujourd'hui devant les frais énormes qu'elle aurait entraînés. Une chose assez curieuse, c'est qu'une grande partie du territoire de ce lac, qui est, comme on sait, le produit d'une invasion de la mer, appartient à plusieurs familles belges, dont les ancêtres catholiques ont quitté la Hollande à l'époque où les provinces-Unies se sont soustraites à la domination de leur souverain. ... on croit ... apercevoir des traces de culture et même des débris de maisons et de bâtimens publics. (*Courrier Belge.*)

—On lit dans le journal anglais:

"Le capitaine George Smith vient d'inventer un appareil ingénieux pour prévenir de l'approche d'un bateau à vapeur qui s'avancerait dans un épais brouillard. Cet appareil fort simple est une sorte de cloche sur laquelle s'abaissent toutes les dix secondes un marteau ... certain nombre de coups selon la direction du navire. Au nord, le marteau frappe un coup; à l'est, deux; au sud, trois; et à l'ouest, quatre. Toutes les dix secondes, de cette manière, un bâtiment est prévenu qu'un bateau à vapeur qui serait caché par le brouillard s'approche. Dans les rivières, un avertissement ... suffirait une fois. On pourrait appliquer le même procédé sur les chemins de fer, en adoptant une trompette aux voitures."

On lit dans une correspondance de Philadelphie publiée par le *Morning Chronicle*.

"La Floride, le Texas, le Mexique n'offrent rien de très important en ce moment. Il n'en est pas de même du Canada: tous les jours on voit se développer l'esprit séditieux du parti Papineau, ce démagogue hardi qui entraîne à sa suite une populace mécontente. En vérité, les pauvres Canadiens qui se laissent séduire par ses dangereux sophismes, sont dignes de pitié: il n'est pas de meilleure race au monde que celle du Bas-Canada. Les Canadiens vivent sur les terres occupées autrefois par leurs pères, et ils ont fidèlement conservé les manières et les coutumes françaises des temps de Louis XIII et de Louis XIV. Ils n'ont, par eux même, aucune pensée politique, aucune sympathie républicaine; ils ne paient pas, ou presque pas de taxes, et ils seraient les plus heureux mortels sans Papineau et quelques avocats agitateurs qui les poussent sans cesse à la révolte. Demandez à un paysan quels griefs il a à reprocher à la domination anglaise, il vous répondra: "Ma foi, Monsieur, je ne saurais vous dire; mais M. Papineau prétend que nous avons affaire à des tyrans: c'est sans doute vrai, car M. Papineau est l'ami de tous les pauvres."

Quoiqu'en disent les journaux anglais et leurs correspondans américains, il y a quelque chose de fort intéressant pour nous dans ces mouvemens pour ainsi dire instinctifs de nos anciens compatriotes du Canada. Il n'est pas sans importance pour l'avenir de la politique, de la marine et du commerce français que la brave et loyale population canadienne, en se détachant de la domination britannique, conserve assez d'antipathie contre le caractère anglais pour ne pas se laisser absorber dans l'immense union anglo-américaine. Le Canada, fidèle aux habitudes, aux mœurs et à la langue de la France, peut devenir pour elle, à une époque peu éloignée, un allié utile, tant par ses ressources naturelles que par son voisinage immédiat des Etats Unis et les possessions anglaises. Un gouvernement tant soit peu prévoyant et soucieux des destinées de la France ne perdrait pas ces considérations de vue.

Un témoignage qui ajoute beaucoup de gravité aux dernières nouvelles du Canada, c'est l'extrait suivant du journal anglais *United Service Gazette*:

"Par suite de l'état de révolution dans lequel se trouve engagé le Canada, où règne une grande fermentation, la *Vestale* et le *Champain* ont été dirigés d'Halifax sur Québec, avec le 83e. régiment à bord. On attendait d'autres renforts des Indes-Occidentales. Voilà le résultat de l'incapacité de lord Glenelg dans son administration coloniale." *National.*

Feuilleton de l'Abeille.

AFFAIRE DE JUAN JOSE CASTELLANO.
Cour du Recorder de la 1ère. Municipalité.

Si nous n'avions déjà entretenu le public de l'horrible accusation portée contre un homme qui jusqu'à présent, n'avait donné sujet à aucune plainte, nous nous abstiendrions d'y revenir. Avant de rapporter les dépositions recueillies par le recorder, nous exposerons quelques faits, qui, bien qu'ils ne se rattachent pas au procès, en feront du moins entrevoir une des principales causes.

Comme nous l'avons déjà dit, quelques démêlés de famille ayant désuni Mrs. Castellano frères, une haine implacable en fut le résultat. Dès ce moment une guerre à mort fut déclarée par le plus jeune des deux frères, pour qui la vie sembla n'avoir plus de prix, tant que son frère existerait; il lui fallait absolument s'en défaire. Détruire sa réputation n'était pas son but; il voulait une vengeance plus sûre; il lui fallait du sang. Mais le moyen à employer, (à part l'assassinat) était assez difficile à inventer. Enfin, il se décide pour le duel. Un cartel est envoyé; bientôt les deux frères vont s'égorger. Cependant Castellano ne pouvait se résoudre à croire son frère assez dénaturé pour en vouloir réellement à sa vie, accepte le cartel; expose aux témoins toute l'horreur que lui faisait éprouver l'idée de se battre contre son frère, et leur propose de ne charger les pistolets qu'à poudre. Ils y consentent. Arrivés sur le terrain, les deux frères sont placés à la distance ordinaire. Le sort favorise le provocateur. Il fait feu, mais, à son grand regret, son frère ne tombe pas; son frère vit encore. Celui-ci tire en l'air.

Dix-huit mois s'étaient écoulés; la haine rongeait toujours le cœur de celui qui n'avait pu tuer son frère. Il lui restait encore une ressource, celle de se couvrir d'infamie, au risque de la voir rejaillir sur son ... [illegible] ... chez le recorder ... deux cents piastres ... Gonzales et le docteur ... Castellano se ... et fut admis, sous un cautionnement de $2,000, à comparaître le surlendemain pour répondre aux charges qui avaient été portées contre lui par son frère.

D'après les témoignages que nous avons pris aussi bien qu'une langue étrangère nous l'a permis, il résulte de celui de ce F. Gonzales le soi disant chargé de l'assassinat:

"Qu'il fit connaissance avec Castellano le jour qu'il fut se faire panser d'une blessure qu'il reçut au front; et qu'à ce jour après le pansement fait, Castellano l'appela en particulier et lui dit, Voulez-vous gagner $400 ou plus: il lui répondit oui! et alors Castellano lui dit: je vous donne cette somme si vous me tuez un avocat demeurant en cette ville; il lui dit que c'était bon; alors Castellano lui dit que cet avocat était un homme habituellement habillé en noir, qu'il restait rue Condé, près de la rue Madison, et qu'il lui montrerait l'homme. Ce même jour, ils sortirent ensemble, et Castellano l'amena jusqu'au local de la victime, et la lui désigna. Gonzales après l'avoir vue, conçut, dit-il, le projet de tromper cette infamie, c'est-à-dire de lui prendre de l'argent d'avance; il lui demanda $60 pour acheter une pirogue, afin de s'évader après la consommation du crime. Castellano les lui refusa en lui disant qu'il pouvait avoir confiance en lui, que si le malheur voulait qu'il fût pris de suite, lui, Castellano avait un bon avocat, et qu'au surplus, il avait beaucoup d'argent et qu'il ne pourrait manquer d'être bien défendu. Tuez, tuez Castellano, n'ayez pas peur.

Questionné par M. Preaux, avocat de l'accusé, s'il avait été à la Havane, le témoin répondit dans l'affirmative.

M. Preaux—Y a-t-il long tems que vous êtes ici?
R.—Depuis six ans.
D.—Pourquoi avez-vous quitté la Havane?
R.—Je suis déserteur d'un bâtiment de guerre.
D.—Pourquoi avez vous déserté?
R.—Pour être plus libre.
D.—Etait-ce sous le gouverneur Tacon que vous quittâtes la Havane?
R.—Non, c'était sous Ricafor.
D.—N'avez vous pas été emprisonné au fort Moro de la Havane?
R.—Non.
D.—Etes vous très lié avec Castellano?
R.—Je ne le connais que depuis cette proposition.
D.—Castellano vous a-t-il donné une arme pour commettre ce crime?
R.—Non.
D.—Ne lui avez-vous pas dit que vous étiez pauvre, et qu'il fallait une arme.
R.—Non.
D.—Ne vous a-t-il pas donné de l'argent.
R.—Oui, il m'a donné une piastre.
D.—Etait-ce pour vous acheter une arme?
R.—Non, c'était pour boire un coup.

Diégo Morales, déclare que le frère de Castellano lui a dit qu'il avait parlé avec un homme qui était chargé par son frère de tuer l'avocat Caillard, et que pour cela il lui avait promis une certaine somme; il déclare aussi que Gonzales lui avait dit que Castellano avait un poignard qui devait servir à tuer un Catalan un Gallicien, et que lui étant Gallicien, et ayant eu des difficultés avec Castellano, il a cru que cela s'adressait à lui; il crut donc de son devoir de déclarer le fait à Caillard, tant pour sa sûreté que pour la sienne.

M. Créson dépose, que jeudi à 4 ou 5 heures de l'après midi, sortant de chez M. Caillard, qui s'était chargé d'une affaire pour lui, passant près de la pharmacie de Melaès, il fut appelé; tournant alors la tête, il vit Moraès et Castellano jeune, qui venaient à lui; ils lui dirent de passer dans la chambre de derrière pour écouter la confession de l'individu dont ils lui avaient parlé trois semaines antérieurement, chargé de les assassiner pour une somme de —— En entrant, dit le témoin, je vis un homme à genoux, les mains jointes, qui s'adressait à M. Dardal ... d'une voix si basse que je ne pus rien entendre. En me voyant, Gonzales fit un mouvement de surprise, mais les personnes présentes le rassurèrent, en lui disant que j'étais un Américain qui n'entendait pas un mot d'Espagnol. Alors il continua, et cette question lui fut posée:—Ainsi donc, c'est bien l'avocat C...... que l'on vous avait chargé de tuer?—Oui! et l'avocat ... à grands favoris noirs; habillé de noir, qui demeure près d'ici, en face de la petite rue Madison. Dès lors, nous nous rendîmes chez l'avocat C...... dans l'intention de l'instruire de ce qui se passait, afin qu'il se tînt sur ses gardes.

Passons maintenant au témoignage de Castellano jeune, et disons que l'horreur qu'il nous a occasionné ... a été partagé par l'auditoire. Mais laissons parler ce frère dénaturé, ce dénonciateur de son propre sang.

Questionné par le Recorder, il dépose qu'il y a environ quinze jours que Gonzales se rendit dans sa boutique, pour lui informer que Castellano (son frère) lui avait offert une somme de $400 pour assassiner un certain avocat dont il ne connaissait pas le nom, et qu'il lui dit alors: Castellano lui demanda s'il exécuterait un semblable projet; non lui répondit Gonzales, je veux qu'il me donne de l'argent d'avance, et je puis arracher quelque chose de lui, je partirai.

Question par M. Preaux—Etes vous le frère de Castellano?
R.—Oui.

M. Murphy, député shérif, questionné par le Recorder, répond que Castellano [l'accusé] avait été accusé de vol, mais qu'il croyait que l'avocat général n'avait pas poursuivi.
D.—Est-il à votre connaissance qu'il ait été accusé d'avoir tué un nègre?
R.—J'en avais entendu parler dans le public.

Monckton—Demande du Recorder—Connaissez-vous Gonzales?
R.—Oui.
D.—Sous quels rapports le connaissez-vous?
R.—Je le connais pour un vagabond, pour un homme sans asile, vendant quelquefois du poisson pourri.
D.—Connaissez vous M. Castellano?
R.—Oui, depuis 5 ou 6 ans.
D.—Comment le connaissez-vous?
R.—Ni en bien ni en mal.

M. Wiltz—D.—Connaissez vous Castellano?
R.—Je le connais depuis long tems pour un bon père de famille, pour un homme généreux et charitable.

Mr. M. Prévost dépose de la même manière que Mr Wiltz.

Capitaine Springer—D.—Connaissez-vous Castellano?
R.—Je reste chez lui depuis le 15 août, et suis continuellement avec lui; je l'ai connu depuis New York et j'étais content de le retrouver ici. Il a toujours bien agi avec moi, et il se conduit parfaitement bien dans sa famille.
D.—Connaissez-vous cet homme, en lui montrant Gonzales?
R.—Non je le vis pour la première fois ici mercredi dernier, jour de son arrestation.
D.—Ne pouvait-on pas parler à Castellano sans que vous ne le sachiez?
R.—J'étais presque toujours avec lui.

Alcoché—D. du Recorder—Connaissez-vous Gonzales?
R.—Oui, pour un vagabond, un ivrogne et un homme de rien.
D.—Savez-vous pourquoi il fut amené devant le Maire?
R.—Je crois que c'était comme sodomiste.

Ici se terminent les dépositions de tous les témoins, dans l'affaire intentée contre Juan Jose Castellano par son frère. Nous l'avouerons, lorsque pour la première fois nous en avons entretenu le public, nous pensions que l'on se serait présenté muni de preuves irrécusables. Voudrait-on vouer un homme à l'infamie sur la déposition d'un Gonzalès, reconnu depuis long-tems pour un vagabond, que la police aurait dû retenir en prison, pour le crime dont il a été accusé en notre présence. Serait-ce sur le témoignage de Castellano jeune! mais, que l'on réfléchisse à la haine que celui-ci a toujours témoignée à son frère; que l'on se rappelle le cartel envoyé, le duel qu'il croyait être véritable, le coup de pistolet tiré dans la conviction qu'il était chargé à balle, et l'on se convaincra, que l'accusation intentée contre Castellano-aîné, n'est que la suite d'une vengeance que nous n'osons qualifier.

Nous ne connaissons nullement M. Castellano, mais il nous a suffi d'entendre les témoignages et le savant discours de son défenseur pour être convaincu qu'il n'est pas coupable des charges portées contre lui par Gonzales.

—*Admirable instinct de deux bœufs.*—Au village du Marais, dans la commune de Garat, près Angoulême, un enfant de quatorze ans gardait, il y a quelques jours ses bœufs au pâturage, lorsqu'il vit un loup de forte belle taille se diriger de son côté.

L'enfant brave par caractère et qui déjà plusieurs fois rencontré de ces animaux, l'attendit de pied ferme, pensant que le loup allait fuir à son aspect; Mais ce féroce animal, pressé par la faim, se jette sur lui à l'instant même. Notre jeune pâtre saisit alors son agresseur par le cou, le retient sous son bras droit, et de la main gauche lui assène plusieurs coups de poing sur la tête. La lutte était trop inégale pour que le courageux enfant pût long temps résister avec succès; aussi le loup, après lui avoir fait au bras d'horribles blessures, parvient à se dégager de ses faibles entraves, et furieux d'avoir vu sa victoire disputée, se rue de nouveau sur l'enfant à grands coups de dents. Il le renverse bientôt, et se précipite sur lui en le déchirant le corps avec ses griffes et ses dents. C'en était fait du pauvre petit berger, sans un secours bien extraordinaire, et auquel il était loin de s'attendre.

Cependant les bœufs confiés à sa garde paissaient près de là, impassibles témoins de cette scène effroyable; tout à coup, comme s'ils se fussent reproché leur insouciance, ces deux animaux s'avancent vers le lieu du combat en poussant de profonds beuglements, menaçant le loup de leurs cornes. A la vue de ces auxiliaires, celui ci, effrayé à son tour, abandonne le champ de bataille, et les deux bœufs, pour compléter leur victoire et empêcher le retour de l'ennemi à la charge, se placent chacun d'un côté du malheureux enfant étendu dans son sang à leurs pieds, et appelant du secours à leur manière, en faisant retentir les côteaux d'alentour de leurs mugissements prolongés.

Heureusement que les blessures de l'enfant n'étaient pas très graves, car c'est lui même qui est venu avant-hier raconter ces étonnans détails à l'autorité supérieure.

Il paraît que depuis trois ans il était le seul gardien des deux bœufs qui, dans un instant, ont su reconnaître les soins qu'il avait pris d'eux pendant ce laps de temps.

Ce qui prouve qu'il vaut au moins ou au autant obliger des bêtes que des hommes.

Echo de la Charente.

Mme B...., âgée de 40 ans environ, mais belle encore, avait inspiré à un jeune clerc de Paris une passion qu'il avait fait partager. Elle habitait avec son mari les environs de Saint-Germain, et depuis huit jours le jeune R.... avait quitté son étude lorsqu'un matin, pendant que M. B.... était sorti, R. se présente chez Mme B...., qu'il trouve seule. Il paraît agité; Mme B.... l'interroge avec bonté. "Il faut que je parte pour dix mois, lui dit-il, et je ne vous reverrai plus, il faut que vous me suiviez." Aux objections qui lui sont faites, il ne répond que par la déclaration que son parti est pris et, saisissant fortement Mme. B.... par la main, il lui dit froidement: "Si ce soir, à 5 heures, je n'ai pas reçu de vous l'assurance que vous me préférez à tout, et la promesse de me suivre, à cinq heures et demie je serai chez vous. Je frotterai à deux reprises mes pieds sur la natte de paille qui est à la porte, et je toucherai assez fort pour que vous puissiez m'entendre.... je sonnerai.... Si c'est votre mari qui m'ouvre, je commencerai par le tuer et me tuerai après...." Et il s'éloigne.

Quelle journée d'angoisses pour cette malheureuse femme!.... Cependant l'heure se passe au milieu des plus cruelles inquiétudes.... Elle ne voit et n'entend plus. Cinq heures et demie sonnent. Un bruit de pied sur le carré la fit frissonner. Ce bruit se renouvelle. On tourne, et la sonnette s'agite violemment. M. B.... qui était rentré, se lève pour ouvrir. Sa femme se jette à ses genoux. Elle le conjure de ne pas aller à la porte. M. B.... s'est cependant débarrassé de l'étreinte de sa femme; déjà il avait le doigt sur la serrure, quand une détonation se fait entendre. Il ouvre brusquement, et ses pieds heurtent un cadavre dont la tête fracassée pendait sur les marches de l'escalier. Sa femme, à la vue d'un si horrible spectacle, était tombée sans mouvement; quand on la releva, elle était morte.

Gaz. des Trib. de Paris.

Décédé hier matin, à neuf heures, M. PIERRE ARGOTE. Les amis et connaissances de sa famille sont invités à son enterrement qui aura lieu ce matin à huit heures. Son corps est exposé chez lui encoignure Dauphine et Dumaine.

COMMERCIAL.
REMARQUES.

Le coup de vent de vendredi dernier nous ayant mis dans l'impossibilité de recueillir les renseignemens nécessaires à la correction du prix courant que nous donnons habituellement dans notre journal du samedi, nous nous empressons de le publier aujourd'hui.

Nous n'avons pu découvrir, dans le cours des affaires, aucun changement valant la peine d'être cité. La ville commence cependant à offrir un aspect plus animé qu'à ces temps derniers: ce changement est dû à l'arrivage de maints navires et bateaux à vapeur tous chargés de marchandises diverses et de produits des lots—Il est à croire que l'arrivée de nombre d'étrangers n'y est pas pour peu de chose.

Les ventes continuent à avoir lieu sur une échelle très restreinte: il n'y a pas de demandes pour aucun article pour l'exportation, et celles qui se font sont pour compte de propriétaires et n'ont qu'une faible extension. 35 balles de coton seulement ont été exportées la semaine dernière, et il est porté à croire que les affaires reprendront bientôt leur cours habituel, car le coup de temps qui vient de se faire sentir purifiant l'atmosphère, la ville ne peut manquer d'être salubre tout le reste de la saison.

L'argent devient plus abondant, et peut actuellement s'obtenir à 1 et 1 1/2 pour cent par mois; mais les capitalistes exigent de bonnes sécurités pour disposer de leurs fonds.

Le coup de vent dont nous avons parlé plus haut, a dû causer de grands dommages aux récoltes de coton et de sucre sur les bords du Mississipi, il se passera encore quelques jours avant que nous puissions avoir une idée juste des dégâts qu'il a causés.

Coton—Les transactions de la semaine ont été plus considérables qu'aucun jour des mois derniers; mais il ne paraît pas régner aucune disposition d'entamer de grandes transactions. Les ventes de la semaine, écoulée vendredi dernier s'élèvent à environ 9 ou 900 balles, celles de samedi à 800.

Le prix le plus élevé qui, à notre connaissance ait été donné est 11 cts. excepté quelques petits lots de choix qui commandent 12 1/2.

Nous réduisons nos quotes pour le bon beau, lesquelles sont, dit-on les prix entiers du marché, à l'exception de quelques récoltes en vogue.

Sucre—Cet article reste presque sans demande. Les exportations se font en général pour compte de propriétaire.

Mélasse—Pas de changemens dans les prix, et l'article n'éprouve qu'une faible demande.

Farine—Les arrivages de la semaine dernière ayant failli, il en est résulté une hausse dans les prix; cet article est maintenant à $7 50 et $8 le baril; cependant, on ne pense pas qu'elle commande longtems ce prix, car on en attend journellement une grande quantité; la demande pour l'exportation est toujours très limitée.

Maïs—Cet article est rare et a monté à 1 piastre le boisseau; comme la nouvelle récolte est attendue de jour en jour, ce prix ne peut se maintenir.

Provisions—Tous les articles de cette ligne sont au même prix que la semaine dernière.

PRIX-COURANS DE LA NOUVELLE ORLÉANS.

ARTICLES DIVERS.		De	A
COTON	Bon et fin la liv.	12	12 1/2
"	Bon et beau	10 1/2	11
"	Beau	10	11
"	Moyen	7 1/2	8 1/2
"	Ordinaire	6 1/2	7 1/2
TABAC	Première qual	5 1/2	6 1/2
"	Seconde	3	4
"	Croisé	1 1/2	2
"	De Cube	22	28 1/2
SUCRE	Nllé. Orléans	4 1/2	5 1/2
"	Cube, blanc	12 1/2	13
"	Do. brun	8	8 1/2
MÉLASSES		25	27
T. D'EMBAL.	De l'Ouest, la yard	23	25
	De Dundee	20	22
C. D'EMBAL.	la livre	10	11 1/2
CHARBON	De l'Ouest le baril	50	—
"	De Liverpool	—	—
"	D'Ecosse	—	—
CHANDELLES	Blanc d. bal. N. Bed. liv.	—	40 1/2
	Do. de Nantucket	34 1/2	35
"	De suif	15	—
CAFÉ	De Cube	10	11 1/2
"	Du Brézil	12	13 1/2
"	De St. Domingue	10 1/2	11
FARINE	Le baril	7 —	7 50
FRUITS.			
RAISINS	Par caisse	1 50	2 —
"	Par demi-caisse	—	—
"	Par quart de caisse	—	—
AMANDES	A coque tendre, la l.	10	13
	A coque dure	1 12	1 25
POISSON.			
MORUE	La caisse	—	—
HARENG		1 —	—
MAQUEREAUX	No. 1, par baril	11 50	12 —
	No. 2	10 —	10 50
"	No. 3	6 —	—
GRAINS.			
MAÏS	En épis, par baril	1 —	1 25
"	En grains, par boisseau	1 —	—
HARICOTS	Par baril	3 —	3 25
FOIN	Les 100 livres	1 50	1 62 1/2
PEAUX	Louis et Miss.	9	10
	Mexicaines	11	11 1/2
PLOMB	En saumons	4	4 1/2
	En barres, la liv.	—	7 1/2
CHAUX	De l'Ouest, le baril	—	—
"	De Thomaston	2 —	—
PROVISIONS.			
BŒUF	Mess	15 —	15 50
	Prime	10 —	11 —
PORC	Clair	21 —	22 —
"	Mess	20 —	20 50
"	Prime	17 —	17 50
"	Plats côtés	—	—
JAMBONS	Jambon, la livre	10	—
"	Côtés	10 1/2	10
"	Epaules	6	6 1/2
"	Plats côtés	6	8 1/2
SAINDOUX		10 1/2	11
BEURRE	Du Nord	28	31
	De l'Ouest	18	20
SEL	De Liverpool, le sac	3 —	3 75
"	Fin, par sac	2 50	2 75
	Des Iles Turques, p. bo.	—	—
RIZ	De la Caroline, les 100l.	6 1/2	7
EAU-DE-VIE	Franç. 4e pr., le gal.	1 25	1 62
"	Américaine, 1re. pr.	60	62
RUM	De la N. Orl. 1re. pr.	42	—
	De la Jamaïque	1 50	2 —
"	Du Nord	—	46
GENIÈVRE	De Hollande	1 25	—
	Américain	65	70
WHISKEY	Commun	36	37
	Rectifié	38	—

ESPÈCES.

Piastres .... 12 — à 13 p. c. d. pr.
Doublons Espagnols ..... 17 1/2 — à 18
" Mexicains .... 16 1/2 — à 17 —
Souverains .... 5 25 a — —
Or americ .... 10 pr. ct. d. pr.

BILLETS DE BANQUE.

Banque des E. U. .... 8 1/2 a pr. ct. de prime.
Mobile .... 8 à 9 " d'esc.
Mississipi .... 12 à 14 " d'esc.

FRET.

Pour Liverpool, coton par livre 9/16d
Havre, coton par livre .... 1 1/4 c.
Rotterdam, tabac par boucaut .... —
Hambourg " " ....
Cowe et un marché .... —c
Ports du Nord des E. U., coton p. balle 1/2
Sucre par baril, de la côte .... 5 1/2 à 5 3/4
De la ville 84
Tabac par boucaut .... 5 à 5 3/4

NEW YORK, 30 sept. 1837.

VENTES D'ACTIONS.

18 actions Banques des Etats Unis, $118
20 do do do 118
12 do do do 117 5/8

Ventes d'espèces à New York—Les ventes d'espèces qui ont eu lieu se montent à 1600 piastres mexicaines à 6 pour cent de prime, $400 en demi piastres à 5 pour cent do.; l'or américain était coté à 5 à 5 1/2; demi piastres 5 1/8 à 5 1/2; quarts do 4 3/4 à 5 1/2; piastres espagnoles 5 3/4 à 6 1/2 do; souverains, $5 10 à 5 12 1/2, doublons 16 50 à 16 70; do patriotes 16 40 à 16 50.

Revue du Marché de New York.

SAMEDI, 30 septembre 1837.

CAFÉ—Les ventes durant les trois derniers jours ont été un peu plus étendues pour la consommation intérieure. Il n'y a eu aucune demande pour exportation. Le marché continue à être dépourvu de café vert. Les ventes consistent en 1000 sacs Brésil de 10 1/2 à 11, en y incluant quelques lots de première qualité à 11 1/2c; 100 do. Laguira, courant 10 1/4, et 200 do à 10 1/2 à 10 3/4, quelques lots à 11; 90 Java, 10 à 10 1/2c, à 4 mois; 600 sacs St. Domingue à 9; 150 do légèrement endommagés, 8 1/2; et quelques Cuba commun, 9c, le tout comptant.

COTON—Notre marché continue à présenter une apparence favorable; la demande est toujours active, pour expéditions et les besoins de l'intérieur à des prix entiers; les transactions cependant sont très restreintes, à cause du faible approvisionnement qui se trouve dans le marché. Il y a tout lieu de croire que s'il y avait un meilleur approvisionnement de courantes à bonnes qualités, une plus grande quantité d'affaires auraient lieu. Les ventes comprennent 250 balles Mobile de 9 à 12; 100 do Upland de 8 1/2 à 11 3/4; 100 do Nouvelle Orléans de 9 à 12 1/2c; formant un total pour la semaine de 1700 balles.

FARINE—Il n'y a aucune amélioration matérielle à remarquer dans la demande de cet article. Ventes des marques communes, Western Canal de $8 75 à $8 87 1/2. Ohio, par la voie du canal $8 62 1/2 à 8 75; et celle de Georgetown 9 à 9 25.

MÉLASSES—Les prix se maintiennent. La demande se borne principalement pour les meilleures qualités, ventes 21 tierçons de Cube, première qualité à 35 cts à 4 mois, 50 boucauds inférieur à 26 cts. comptant; 194 barils Nlle Orléans, à des prix inconnus, 40 boucauds Martinique courant, 35 à 37; Porto Rico, courant, 39 à 40c à 4 mois.

SUCRE—La demande continue à être animée de la part du commerce, mais principalement pour les Muscovados à bas prix, et les transactions continuent à être très restreintes en conséquence du faible approvisionnement. Les prix se maintiennent,—ventes 200 boucauds première qualité Nouvelle Orléans à 7, 200 do de Porto Rico, 7 1/2 pour le commun et 8 1/2 pour la première qualité; 20 do Ste Croix 8 1/2 à 9; 600 barils caisses brun Havane et Trinité 8 1/4 à 8 3/8 avec quelques lots à 8 1/2; 11 caisses blanc commun à 11, 25 do prime à 12; 30 do Boston raffiné à 16; 36 boucauds St. Croix commun à bon 8 à 8 3/4.

☞AVIS.—Le navire français l'Amitié du Havre, est en déchargement en face du poteau No. 53; les consignataires sont requis de venir prendre leurs permis et de recevoir leurs marchandises.
9 oct BAILEY & ABBOTT, Consignataires

VIN—25 Barriques vin rouge de Bergasse, à vendre par LEGENDRE & BERNIAUD, 27, rue St. Louis.
9 oct

DERNIÈRES DATES.

New-York	sept 30	Liverpool	août 31
[illegible]	[illegible]	Londres	août 31
[illegible]	[illegible]	Havre	août 19
[illegible]	oct 1	Paris	août 19
[illegible]	oct 1	Bordeaux	août 18
Washington	oct 1	Madrid	août 8
Mexico	août 22	Cadix	[illegible]
Tampico	août 28	Havane	sept 16
Vera-Cruz	août 16	Houston (Texas)	sept 10

JOURNAL MARITIME.
PORT DE LA NOUVELLE-ORLÉANS.

Expédiés.

Goel. Diadem, Jacques, Galveston, C pitaine

Arrivés.

Bateau de remorque Post Boy, Kennedy, des Passes, mis en mer le goel Olivia; venu sans batimens en remorque; rapporte au détour nav. Bangor, brick Paragon, goël. Uncle Sam et deux autres batimens noms inconnus.

Bateau de remorque Grampus, Clark, des passes, sans navire.

Bateau à vapeur Bunker Hill, Brenham, Vicksburg, capitaine.

Bateau à vapeur John Linton, Read, de la Rivière Rouge.

Bateau à vapeur Bridgewater, Wright, de Manchester.

Bateau à vapeur Mazeppa, Walker, de la Mobile.

Bateau à vapeur Louisville, de Louisville.

BATAILLON D'ARTILLERIE.
LES membres du Bataillon d'Artillerie sont priés de se rendre samedi, 14 octobre, à 6 heures du soir, en bourgeois, à la Mairie, pour des affaires de la plus grande importance au bataillon. Je prie les canonniers d'être ponctuels.
9 oct S. S. REIL, major.

DISSOLUTION DE SOCIÉTÉ—La société qui existait entre MM. Duthil, Correjolles & Co. a été dissoute d'un commun accord, depuis le 22 août. Les sieurs A. Duthil et V. Faisans restent chargés de la liquidation et continueront ... affaires, rue Toulouse No. 47.
[Signé] A. DUTHIL, J. B. CORREJOLLES, V. FAISANS.
9 oct—3

BLANC DE CÉRUSE dans l'huile, à vendre par 9 oct GODFREY, BLOSSMAN & Co.

VIN DE PORTO—Quelques quarts de boucauds de vin de Porto d'une qualité supérieure, en magasin et à vendre par
9 oct GODFREY, BLOSSMAN & Co.

PLOMB—155 saumons plomb de Galena, en magasin et à vendre par
9 oct GODFREY, BLOSSMAN & Co.

PEAUX—94 peaux sèches du Mexique, en magasin et à vendre par
9 oct GODFREY, BLOSSMAN & Co.

TOILE D'EMBALLAGE—15 balles toile d'emballage de 42 pouces; 15 do; à vendre à bon marché, pour clore une consignation par
9 oct GODFREY, BLOSSMAN & Co.

LETTRES de change sur Londres en sommes convenables aux acheteurs, à vendre par
9 oct R. GRONING & Co.

EN débarquement du steamer Kentuckian, 157 sacs avoine, 155 do maïs, à vendre par
9 oct R. GRONING & Co.

CAFÉ de la Havane—1870 sacs café de la Havane, à vendre par
9 oct R. GRONING & Co.

EN débarquement du bateau à vapeur Asie, de Louisville, 500 pièces toile d'emballage du Kentucky, de première qualité, 400 rouleaux corde, à vendre par 9 oct R. GRONING & Co.

300 BARILS vin doux de Malaga, 40 pipes et 70 demi pipes eau de vie de Champagne, de différentes marques, 25 pipes genièvre de Skidam, d'importations directes, 184 balles amandes, 104 sacs piment de la Jamaïque, 24,000 sacs en toile de 2 1/2 à 3 boisseaux, 17,000 sacs en pitre, 2 à 3 boisseaux, à vendre par
9 oct R. GRONING & Co.

FARINE—200 barils farine superfine, en débarquement aujourd'hui, et à vendre par
9 oct HYDE & COMSTOCK.

SUIF—15 barils en débarquement ce jour, et à vendre par 9 oct HYDE & COMSTOCK.

PLANCHES DE PIN BLANC—Cent quarante milliers de Planches, qualité supérieure, à vendre par BAILEY & ABBOTT,
9 oct 14, rue Bienville.

FARINE—200 barils Farine superfine, à vendre par G. DORSEY,
9 oct 44, Nouvelle-Levée.

PORC MESS—A vendre par G. DORSEY,
9 oct 44, Nouvelle Levée.

JAMBON—40 barriques Plats côtés de Cincinnati, à vendre par G. DORSEY,
9 oct 44, Nouvelle-Levée.

DEMANDE D'EMPLOI—Une personne d'un âge mûr arrivée depuis deux ans d'Angleterre, et étant seul, connaissant sa partie dans toutes ses branches, désire trouver à s'employer jardinier ou économe. Il peut donner de bonnes recommandations. Il lui est indifférent d'aller dans n'importe quelle partie de l'état. S'adresser par une lettre laissée au bureau de cette feuille, à B. C. 9 oct—3

A LOUER—Un magasin vaste, commode et bien éclairé, très convenable pour tenir un café, situé à l'encoignure des rues Baronne et Canal.
Aussi, trois magasins plus petits, également bien finis, contigus au premier. S'adresser à
9 oct—3 JONAU, METOYER & Cie. 122, rue du Canal.

Mairie de la Nouvelle Orléans.

LE prix de la farine étant aujourd'hui de $8 par baril, d'après le tarif, les boulangers donneront pendant la semaine prochaine à partir de lundi 9 courant, 36 onces de pain pour un escalin. Les pains de trois pour un escalin devront peser vingt-cinq pour cent en sus, c'est à dire, quarante-cinq onces et demi.
7 octo D. PRIEUR, maire.

ATTENDU que M. W. Hoffman, Président de la Compagnie du Chemin à Coulisses de la Nouvelle Orléans et de Nashville, a convoqué une assemblée générale des actionnaires de la dite compagnie et attendu que la dite convocation a été faite par le président sans la sanction ou le consentement du bureau des directeurs, comme le prescrit la 9me. section de la charte;
En conséquence il est résolu que la convocation ainsi faite, est dans l'opinion de la Direction, illégale et nulle.
Extrait exact des procédures de la Direction, à son assemblée ordinaire, octobre 1837.
7 oct—3 A. R. McNAIR, sect.

Association charitable des Pompiers de la Nouvelle Orléans.
UNE assemblée trimestrielle des Directeurs de cette institution aura lieu à la salle de la compagnie d'incendie de Washington, No. 4, Lundi soir, 9 du courant, à 7 heures.
7 oct—2 B. CASEY, Secrétaire.

SEL—500 sacs sel gros et fin, à vendre par PUECH & DUPLESSIS,
7 oct rue de la vieille Levée No. 28

CHANDELLES ET SAVON—120 caisses chandelles de blanc de baleine de New-Bedford; 50 caisses savon No. 1, de Boston, à vendre par
7 oct PUECH & DUPLESSIS, rue de la vieille Levée No. 28

PORTER ET AILE—25 barriques porter de Londres; 10 barriques aile ..., à vendre par
7 oct PUECH & DUPLESSIS, rue de la vieille Levée No. 28

MARCHANDISES FRANÇAISES.
LES soussignés offrent à vendre en débarquement du navire Amitié, du Havre, les articles suivants:
4 caisses eau de Cologne, grands paubans,
1 dito crême de Perse,
3 dito pommade,
1 dito poudre parfumée,
1 dito mitaines en laine,
4 dito chandeliers plaqués,
1 dito toile à draps 4/4,
2 dito anneaux à rideaux,
1 dito chemises en indienne,
1 dito dito en toile,
1 dito serviettes avec leurs nappes,
1 dito moëlle de bœuf de Pivar,
2 dito bretelles blanches en coton,
1 dito mérinos noir,
1 dito shalls angora,
1 dito dito tartans 6/4 et mérinos brochés 5/4
1 dito bonnets tulle uni, dito avec blonde etc.
1 dito bas de fil d'écosse, unis et brodés,
1 dito de soie noire, unis.
1 dito mouchoirs de batiste, unis, brodés et à bordures,
1 dito cols mousseline; dito entre deux mousseline, jaconat et batiste,
1 dito bas de filoselle noire, et 1/2 bas de soie noire,
1 dito toile cirée 7/8 et 4/4,
1 dito bas coton, blanc, très élastiques,
1 dito mouchoirs de Cholet,
1 dito mousseline blanche 7/4, broderie à bouquet,
1 dito satin noir, poult de soie noire et serge noire,
1 dito schalls satin 6/4 extra riche, et une quantité d'autres articles dont le détail serait trop long.
9 oct—1m. DUFOUR, frères. No. 101, rue de Chartres.

LES soussignés offrent à vendre, reçu par les derniers arrivages de France—Un grand assortiment de soieries choisies pour la saison, consistant principalement en
Gros de Naples; Gros de Berlin,
Poult de soie; Satins,
Mérinos français; Schalls Cachemire véritable,
Shalls Tallé neige,
Do Mousseline, laine noire,
Do de soie, coton et laine,
Do Angoras,
Alepine Cachemire,
Lyonnaise (étoffe légère mélangée de soie et coton)
Dentelles et Valenciennes, et Maline,
Mouchoirs batiste blancs et unis,
Do do avec vignette en couleur,
Do do brodés, garnis avec valencienne,
Robes batiste brodée à points de dentelle,
Pointes tulle, noires et blanches,
Pointes linon imprimées,
Pèlerines et cols brodés,
Camisoles jaconat, et batiste,
Gants pour hommes et femmes,
Bas de coton blanc, unis et brodés,
Do soie, unis et brodés, noirs et blancs,
Souliers maroquin pour femmes,
Bottines d'enfants,
Mousselines à divers usages,
Chemises d'hommes en jaconat,
Toiles à drap d'une et deux largeurs,
Cravates français et anglais,
Indiennes françaises et anglaises,
Do pour rideaux,
Gilets coton tricot pour femmes,
Jupons tulle coton,
Coton blanc fin anglais,
Parapluies de toutes grandeurs,
Aussi:—Un assortiment de parfumeries assorties, Peignes, Bijouterie, porcelaines, Cristaux et autres articles dont la dénomination serait trop longue.
En magasin, d'importation antérieure:
Cotonnade bleue, légère,
Coton d'Appleton, 4/4, indiennes américaines,
Do. Croisé, 3/4;
Indiennes américaines; Fil patenté Nos. assortis,
Fil d'Orrell, do de Taylor, num. assortis,
Chaussettes blanches ...
9 oct SOULET, VIGNIE & Co. Encoignure Royale et St. Louis No. 128

COUR DES PREUVES—Attendu que Patrick Morsey, a présenté une pétition à la Cour des Preuves dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de feu Edward Carbery, décédé intestat; Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour, W. F. C. DUPLESSIS, Rég. des Testamens.
9 oct

CHARBON ANGLAIS ... en débarquement et à vendre par B. & A. SOULE ..., No. 76, rue de Chartres, ou rue ... No. 277.

Pour Manchester, Yazoo, Vicksburg, Grand Gulf, Rodney et Natchez—Le bateau à vapeur bien connu Bunker Hill, capitaine Brenham, ... actuellement prêt à recevoir du fret pour les lieux ci-dessus et tous ceux intermédiaires. Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à bord ou à
9 oct HYDE & COMSTOCK, 52, rue du Camp.

Paquebot régulier pour Vicksburg, Grand Gulf, Rodney et Natchez.
Le beau bateau à vapeur, Augusta, capitaine G. W. Dey, reçoit absolument du fret pour les endroits ci-dessus et tous ceux intermédiaires, et partira sous peu—Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à bord, au wharf de la rue Poydras ou à
9 oct HYDE & COMSTOCK, 52, rue du Camp.

Paquebot régulier pour Columbia, Princeton, lac Providence, le lac Bolivar et Vicksburg.
Le bateau à vapeur supérieur SOUTHERNER, capitaine Carey, est attendu à chaque instant et sera expédié pour les endroits ci-dessus et tous ceux intermédiaires. Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à bord ou à
9 oct HYDE & COMSTOCK, 52 rue du Camp.

Paquebot régulier pour Manchester, Yazoo, Vicksburg, Grand Gulf, Rodney et Natchez.
Le beau bateau à vapeur BRIDGEWATER, capit. Wright, est actuellement prêt à recevoir du fret pour les endroits ci-dessus et tous ceux intermédiaires, et partira jeudi 12 du courant, à 10 heures du matin. Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à bord, en face de la Douane, ou à
HYDE & COMSTOCK.
☞Le Bridgewater étant d'un petit tirant d'eau, sera capable d'arriver à Manchester sans ôter son chargement. 9 oct

Pour Vicksburg, Warrenton, Grand Gulf, Rodney et Natchez.
Le bateau à vapeur WARREN, capitaine Walworth, est prêt aujourd'hui à recevoir du fret et partira incessamment. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
HYDE & COMSTOCK, rue du Camp No. 52.
5 oct

POUR LE HAVRE—Le navire, superbe et bien connu PLATINE, fin voilier, capitaine Duncan, ayant la plus grande partie de son chargement engagé et allant à bord, partira sous le plus bref délai. Pour le reste du fret, ou passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser au capitaine à bord, ou à LEVI H. GALE, 96, rue de la Commune.
5 oct

POUR LIVERPOOL.
Le beau navire ALBANY, capt. Baild, doublé en cuivre, est maintenant en face de la Presse à Coton d'en haut, et peut prendre environ 200 balles de coton. S'adresser à GEORGE GREEN, 60, rue du Camp.
5 oct

POUR LA HAVANE.
La barque CAXAMBAS, capitaine Thay, partira pour la Havane, le 6 du courant. On recevra l'équivalent de 4 à 500 barils, si on s'adresse de suite. R. GRONING & Co.
3 oct

POUR LIVERPOOL—Le navire A. I. ROBERT FULSFORD, capitaine Minor peut prendre 300 balles de coton. S'adresser à GEORGE GREEN, no. 60 rue du Camp.
3 oct

LE DOCTEUR HOUGH a transporté son office au No. 86, rue du Canal, près de l'Eglise Episcopale. 7 sept—3m

LES soussignés offrent à vendre à des termes raisonnables, les articles suivans, et en prenant vis à vis le bâtiment:
561 barils eau de vie espagnole,
200 jarres huile d'olive,
172 caisses d'une douzaine chaque, vin muscat,
70 barils malaga doux,
25 barriques do.
25 do do.
12 pipes vin de Marseilles,
80 caisses fruits marinés et à l'eau de vie,
3 jarres saucissons,
4 vermicelli italien, macaroni &c.
3 balles bouchons,
500 caisses raisin muscat,
97 caisses limons de Malaga.
J. ROBERT & Co. rue Bienville No. 47.
5 oct

A VENDRE par le soussigné—250 paniers champagne, de la marque de Lambert,
100 paniers champagne de la marque de Jolly,
22 demi-pipes vieille eau de vie de champagne,
14 demi-pipes eau de vie de Dupuy,
45 demi pipes eau de vie de Dumont,
20 caisses vins du Rhin,
200 barriques chaînes de diverses dimensions,
450 pièces toile d'emballage de Dundee, de 44 po.
50 rouleaux corde d'emballage du Kentucky,
40 milliers cigares, marque de Principe.
F. VIGERS & Co. rue Bienville No. 30.
5 oct

Succession de Francisco Serpas.
ETAT DE LA LOUISIANE—Cour des Preuves—Paroisse St. Bernard—En vertu d'un ordre de la Cour des Preuves dans et pour la Paroisse St. Bernard, il sera vendu à l'encan, par le soussigné, au domicile de M. Juan Serpas, en cette Paroisse, Samedi, le 21 Octobre 1837, à 10 heures du matin, les esclaves suivans, savoir: LOUIS, nègre de 14 ans, JOSEPH de 13, MADELEINE, négrite de 12 ans, et ANTONIA de 6 ans. Condition comptant.
19 sept—4, lm OCTAVE S. ROUSSEAU, juge.

AVIS.
Aux propriétaires de l'habitation ci-devant Maria Holliday.
SI les réparations mentionnées dans l'avis qui leur a été donné sous la date du 1er. septembre 1837, d'avoir à réparer la Levée, en face de leurs propriétés, ne sont pas commencées d'ici au 16 du courant, elles seront vendues au rabais conformément aux règlemens de police de cette Paroisse, le dit jour, à 11 heures du matin sur les lieux.
Paroisse de Jefferson le 5 octobre 1837.
5 oct—10 R. BEAUVAIS, syndic.

MADAME BOYER, professeur de Piano et de Harpe, a l'honneur de prévenir les parents de ses élèves, qu'elle est de retour en ville et qu'elle a recommencé à donner ses leçons chez elle, rue Royale, No. 106. 5 oct—3

Bureau de la Branche Banque de l'Union de la Louisiane.
Plaquemines, 14 septembre 1837.
DES soumissions cachetées pour la construction d'une maison de Banque pour la Branche Banque de l'Union de la Louisiane à Plaquemines, dans la Paroisse d'Iberville, seront reçues jusqu'au 10 octobre 1837. Les soumissions devront être adressées au caissier de la dite Branche à Plaquemines.
Les plans et spécifications peuvent être vus et examinés au bureau actuel de la dite Branche à Plaquemines, du 23 courant au 10 du mois prochain.
19 sept—5 G. S. ROUSSEAU, Caissier.

LES soussignés, ont ce jour formé une association sous la raison de LEGENDRE & BERNIAUD, dans le but de faire des affaires de groceries et de commission. Leur magasin est situé rue St. Louis no. 27 entre Chartres et Levée.
Nouvelle Orléans le 1er. octobre 1837.
HENRY LEGENDRE, LOUIS BERNIAUD.
3 oct—6

AVIS—La société qui existait en cette ville, sous la raison de L. MILLAUDON & Co. a été dissoute ce jour par consentement mutuel.
L. Millaudon demeure chargé de la liquidation et continuera les affaires sous son propre nom.
Nouvelle Orléans, 1er. octobre 1837.
L. MILLAUDON, H. W. BAXTER.
3 oct

COUVERTURES Françaises à 3 points, reçues et à vendre par THEO. BAILLY BLANCHARD, No. 26, rue Bienville.
3 oct

A VENDRE
MURIERS BLANCS A GRANDES FEUILLES
LE soussigné offre à vendre, à Freehold dans l'Etat de New-Jersey—Cinquante mille pieds de plants de Mûrier blanc à larges feuilles, de la présente saison. Ces arbres sont garantis véritables. (Multicaulis.) Le prix en sera modéré et variera selon la grosseur du plant.
L'extrême largeur des feuilles de cet arbre et la finesse de la soie produite par les vers qui s'en nourrissent, lui donnent une supériorité marquée sur toutes les différentes espèces de mûriers. Le temps est propice pour se procurer de ces plants, et ceux qui en désireraient, devront faire immédiatement leur demande. Ces arbres seront empaquetés avec soin et pourront facilement être transportés dans toutes les parties de l'Union, et lorsqu'une demande de mille pieds ou plus, sera faite, ils seront délivrés à New-York, franc de port, ... seront embarqués sans délai, selon les ordres donnés.
Les personnes désireuses de se procurer une grande quantité de plants, pour former des établissements propres à élever des vers à soie, seront traitées à des conditions très avantageuses.
S'adresser par lettres affranchies, au soussigné à Freehold, dans l'Etat de New Jersey.
3 oct D. V. McLEAN.

A LOUER.
LA Maison à deux étages, rue de la Douane entre Bourgogne et Rempart, occupée maintenant par le Juge Rawle, s'adresser sur les lieux. 5 oct.

A LOUER.
Une Maison agréablement située. On la louera meublée, ou non, et possession en sera donnée de suite, si on le désire.
JOS. BARTHET, No. 30, rue Toulouse.
4 oct

A LOUER.
Le magasin neuf et très commode, situé No. 30, rue des Magasins, une porte après la rue Poydras, occupé récemment par Mrs. Somers & Alexander. Pour les conditions, s'adresser sur les lieux, à Daniel Somers. 6 oct—12

A vendre ou à louer—Cette belle propriété bien connue, située sur l'Esplanade, entre Amour et St. Claude; le terrain mesure 64 pieds face à l'Esplanade sur 192 pieds de profondeur. Il y a sur ledit terrain une maison, à étages, de maître, une cuisine à étages, deux jardins, une écurie pour cinq chevaux, remise pour trois voitures plusieurs chambres pour fourrage, bois, charbon, &c. S'adresser au soussigné; ladite propriété peut être vue depuis 8 heures du matin jusqu'à 6 heures de l'après dîner.
26 sept R. SALAUN, courtier

A vendre ou à louer—Le magasin no. 73, rue Royale, entre les rues Bienville et Conti, avec ... appartemens au dessus. ... S'adresser au bureau de G. R. Stringer, no. 50, rue du Canal, ou à
J. P. M. KENNEDY.
3 oct—2

A VENDRE.
UNE bonne VOITURE pouvant servir à l'usage d'une famille, et une bonne paire de chevaux. Aussi plusieurs MAISONS en briques, terrains, &c. S'adresser au soussigné rue de l'Esplanade entre Amour et St. Claude. R. SALAUN, courtier.
3 oct

EPAVE.
UNE jument conduite à l'écurie située rue de l'Hôpital entre les rues Royale et Bourbon, elle est baye, à queue longue, ayant un pied de derrière blanc, et une petite étoile blanche au front. Si elle n'est pas réclamée dans les dix jours du présent avis, elle sera vendue le samedi, 14 du courant, par M. A. Guillotte aux lieux et heures accoutumés, conformément aux ordonnances de police. 5 oct—10

CIGARES—150 milliers Cigares de la Havane, qualité supérieure, longs, propres aux cafés et aux détaillants, reçus actuellement et à vendre par
LEGENDRE & BERNIAUD. No. 27, rue St. Louis.
6 oct

FRUITS A L'EAU-DE-VIE &C.—30 caisses Fruits à l'eau-de-vie, assortis; 25 do Cerises ...; 50 do Kirsch; 20 do ... de Bordeaux ... 250 paniers Anisette de Bordeaux; 220 paniers ... à vendre par
LEGENDRE & BERNIAUD, No. 27, rue St. Louis.
6 oct

HUILE DE ... à vendre par H. WHIT...
14 sept

Ventes à l'Encan.

VENTE RENVOYÉE.
Par B. Bossy & S. Guinault.
IL sera vendu, Mardi, 10 octobre courant, à midi précis, à la Bourse, encoignure des rues Chartres et St. Louis.
Un lot de terre situé en cette ville, rue Condé entre les rues du Quartier et de l'Esplanade, mesurant 41 pieds de face à la rue Condé, sur 60 pieds de profondeur; le tout mesure française, ensemble la maison qui se trouve dessus.
Conditions 1/3 comptant et la balance à 6, 12 et 18 mois de crédit en billets endossés à satisfaction portant hypothèque jusqu'à parfait paiement.
Il existe sur ce lot de terre une rente annuelle et perpétuelle en faveur de la corporation, à raison de six pour cent l'an, sur une somme de $800.
Cette vente sera sans réserve ayant lieu pour régler des intérêts. 9 oct—2

PAR T. MOSSY & GARIDEL.
Vente Continuée.
LA vente de la cargaison du navire Denmark, de Marseille, sera continuée Lundi 9 du courant, à dix heures du matin, dans le magasin No. 49, rue Royale, entre Bienville et Douane, vis-à-vis le magasin de Mr. F. Frey. Conditions, comptant. 7 oct

PAR T. MOSSY & GARIDEL.
Vente par demande de Syndics.
LUNDI, 6 novembre prochain, à midi, il sera vendu à la Bourse, encoignure des rues de Chartres et St Louis, en vertu d'un ordre de l'honorable cour de paroisse pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, en date du 3 Octobre 1837, et sous la direction du syndic, la propriété suivante abandonnée par Antoine Gutierez à ses créanciers.
Le beau brick nommé Ringleader, avec ses agrès et apparaux complets. Il jauge près de 160 tonneaux, n'a que deux ans, est pourvu de tout le nécessaire et peut être envoyé en mer après 12 heures de notice.
L'esclave Nancy, âgée d'environ 30 ans, habituée à colporter dans les rues.
Conditions: pour le brick Ringleader, un tiers comptant et la balance à 3 et 6 mois de crédit pour billets endossés à satisfaction et portant hypothèque spéciale. Pour l'esclave, 6 mois de crédit pour un billet endossé et portant hypothèque. 6 oct

PAR MOSSY & GARIDEL.
Vente par demande de Syndic.
SAMEDI, 14 de ce mois, à midi, il sera vendu, à la Bourse, encoignure des rues de Chartres et St-Louis, en vertu d'un ordre de l'honorable cour de paroisse pour la ville et paroisse de la Nlle. Orléans, en date du 3 octobre 1837, et sous la direction du syndic, les articles suivans abandonnés par Antonio Gutierez à ses créanciers.
Un beau petit cheval espagnol, bai foncé,
Une selle espagnole avec fontes,
Une belle Shabraque de drap bleu,
Une bride espagnole avec martingale,
Le tout peut être examiné à l'écurie de MM. Bruno & co, rue Bourbon, près l'encoignure de la rue St. Louis. Conditions, comptant. 6 oct

PAR FERNANDEZ & WHITING.
LUNDI 16 d'octobre, à midi, à la Bourse, au coin des rues Chartres et St Louis, il sera vendu à la folle enchère de M. Defau, qui n'a pas rempli les conditions de la vente, à lui faite le 11 mai dernier.
Deux terrains situés au faubourg Franklin, dans l'îlet no. 64 d'après le plan fait par L. Surgi, architecte, et daté du 6 septembre 1836 et déposé en l'étude de J. Cavillier notaire public.
Conditions: 1/3 comptant, la balance à 4, 12 et 18 mois de crédit, en date du 11 mai dernier, en billets endossés à satisfaction avec hypothèque jusqu'à parfait paiement.
Les actes de ventes, en l'étude de J. Cavillier, notaire, aux frais des acquéreurs. 3 oct

PAR HEWLETT & CENAS.
Vente de Syndics.
IL sera vendu mercredi 11 octobre à midi, à la Bourse de l'Arcade, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour de Paroisse, en date du 6 juin dernier, et sous la direction du syndic, les articles suivans abandonnés par William Smith & Co. à leurs créanciers:
Barge Powhatan
" Walter Scott,
Un chaland,
Une yalle,
Un four à cuire,
10 brasses chaînes de 8 de pouce.
Un moulin à scie circulaire, de la force ...
—PLUS:—
Le bail non expiré des lieux, avec les améliorations qui s'y trouvent, situés entre Girod et Julia, du jour de la vente à ... vembre 1842. Les améliorations qui se trouvent sur les lieux consistent en une maison de résidence presqu'achevée, un grand magasin de dépôt pouvant renfermer l'encombrement de 2500 balles de coton; une grande écurie &c. La propriété ci-dessus fait face aux rues Baronne et Philippa. Les personnes qui désireraient en faire l'acquisition, sont priées de se transporter sur les lieux afin d'en faire la visite avant le jour de la vente.
Conditions, au moment de la vente. 30 sept—9

Ventes par le Shérif.

COUR DE DISTRICT—William Turner contre James Drummond et Edward Ives—En vertu d'un ordre de vente, à moi adressé par l'honorable Cour du 1er. District Judiciaire, il sera vendu à la Nouvelle Bourse, encoignure des rues de Chartres et St. Louis, le samedi 11 novembre prochain à une heure de relevée,
Le mulâtre esclave nommé William, âgé d'environ dix-neuf ans—Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions comptant.
FRED. BUISSON—shérif.
6 oct

Pierre Gabriel Bertrand contre Clara Sorbes f. c. l.
COUR DE DISTRICT—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable cour du 1er. district judiciaire, il sera vendu, à l'encoignure des rues Bienville et Bourgogne, en cette ville, le mardi 10 octobre courant, à 10 heures du matin,
Les meubles saisis dans cette affaire.
Conditions comptant. FRED. BUISSON, Shérif.
5 oct

SUCCESSION Yeoman—Vente par le Régistre des Testamens—Le jeudi, 19 octobre 1837, à 4 heures de l'après midi, en vertu d'un ordre de la Cour des Preuves dans et pour la ville et Paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane, il sera vendu à l'encan au ci-devant domicile de feu John Yeoman, No. 281, rue Poydras, et pour compte de sa succession, les meubles et effets ... Et aux mêmes lieux et à la même heure, il sera aussi procédé à la vente et adjudication du bail du dit No. 281, rue Poydras, lequel bail expire le 12 mars 1838—Plus les hangars et accessoires que le défunt y avait fait placer pour servir de manufacture de cornichons et autres salaisons.
Conditions de la vente—Comptant.
W. F. C. DUPLESSIS, Régistre des Testamens.
6 oct

SUCCESSION PAUZAC.—Vente par le Régistre des Testamens—Mardi, le dix-sept octobre mil huit cent trente sept, à quatre heures de l'après-midi, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves, dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane, sous la date du 3 octobre. J'exposerai en vente, à l'encan, encoignure des rues ... et Victoire, pour compte de la succession de Pierre Pauzac, décédé, les effets mobiliers dépendant de sa succession.
Conditions comptant.
W. F. C. DUPLESSIS, Rég. des Testamens.
4 oct

SUCCESSION DE PLAIX.—Mardi, le dix-sept Octobre 1837, à 10 heures du matin, à l'encoignure des rues Bourbon et Ste. Anne. En vertu d'un ordre de vente de l'honorable Cour des Preuves, dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, Etat de la Louisiane, sous la date du 3 octobre 1837. J'exposerai en vente publique, à l'encan pour compte de la succession du Docteur Fereol Plaix, décédé, les effets mobiliers dépendants de sa succession.
Conditions comptant.
W. F. C. DUPLESSIS, Rég. des Testamens.
4 oct

SUCCESSION DE GUILLAUME, h. c. l.—Vente par le Régistre des Testamens—Lundi le seize octobre mil huit cent trente sept, à 4 heures de l'après midi, rue Dauphine entre les rues Dumaine et St. Philippe, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, Etat de la Louisiane, j'exposerai en vente publique à l'encan pour le compte de la succession de Toussaint Guillaume h. c. l. décédé les effets mobiliers dépendant de la succession.
Conditions comptant.
W. F. C. DUPLESSIS, Régistre des Testamens.
3 octobre

Rue de la Levée, No. 144, entre Ursulines et Hôpital.
LE soussigné ayant acheté la pharmacie fondée jadis par J. Barabino, informe le public qu'il vient de pourvoir cet établissement de tous les médicaments généralement employés dans l'art de guérir; il recommande d'une manière toute particulière le remède spécifique contre la dyssenterie, l'expérience lui ayant démontré que sur cent malades au moins ... quatre vingt dix avaient été guéris en faisant usage de ce médicament.
On trouve également chez lui le véritable remède Leroy, sirop pectoral de Dubois; dito de Lamouroux, le Rob de Giraudeau de St. Gervais, sirop ... Toni dépuratif du docteur Champenois; ... du même, Elixir de Guillé, grains de ... du docteur Grank etc. etc. GAMOTIS, Pharmacien.
6 oct—25

AVIS—Un jeune homme, parlant l'anglais et le français et bien recommandé, trouverait de l'emploi en s'adressant par lettre à la presse, Boite ... Celui qui aurait travaillé dans un magasin ... serait préféré.

AUX AMIS DES ARTS.
UN CITOYEN de cette ville qui désire quitter ... n'a épargné ni peines, ni soins ... pour former une SUPERBE BIBLIOTHÈQUE se trouvant obligé de passer en Europe, offre de vendre cette précieuse collection d'ouvrages rares, choisis, de littérature, de sciences, d'arts, de poésie, d'histoire, de géographie, de diplomatie, de droit, de médecine, de récréations, de romans, &c. Cette belle bibliothèque se compose d'environ cinq mille volumes, publiés dans les langues française, anglaise, espagnole, italienne, allemande, latine et grecque. Il y en a aussi quelques-uns en Suédois, Danois, Russe, Chinois et Hébreu. Dans ce grand nombre de livres, il en est qui sont ... et qu'il serait extrêmement difficile de se procurer dans toute l'Amérique.
S'adresser à l'Editeur de cette feuille. 23 sept

BANQUE DE CARROLLTON.
DES propositions seront reçues pour remplir le Canal Gravier, conformément à une résolution de la Seconde Municipalité, passée le 19 Juillet ... Les applications devront être faites à
20 sept JOHN NICHOLSON, ...

A VENDRE.
PLUSIEURS bons Chevaux pour voitures et cabriolets, Voitures à ..., Charrette, un ... en acajou, avec tous les compartimens ... de commerce, plusieurs Maisons en brique, entre poteaux, et Terrains dans la ville et les faubourgs. S'adresser au soussigné à ... chez lui, rue de l'Esplanade entre Amour et St Claude, depuis 6 heures du matin, jusqu'à 8 heures de l'après-dîner. R. SALAUN, Courtier.
5 oct—5

LE soussigné a établi un bureau de courtage et commission, rue St. Louis, No. 25, où il ... également de la vente et de l'achat des propriétés en ville, ainsi que des esclaves. Il offre à vendre 90 barriques vin de Bordeaux, excellent vin de ..., soit en gros ou en détail; Toile et corde d'emballage, &c. &c.
5 oct—3 P. DUBERTRAND.

A VENDRE—A des conditions avantageuses, ... de Manderville, ... 186 pieds ...
S'adresser à Ms. ... à la Banque de ...
30 sept—2

SAVON ET CHANDELLES—30 caisses ... de baleine de New-Bedford, 30 caisses Savon de Boston, No. 1, à vendre par
LEGENDRE & BERNIAUD, No. 27, rue St. Louis.
6 oct